



Mairie d'Isneauville 76230
Téléphone : 02 35 60 57 85 Fax : 02 35 61 67 66
Site Internet : www.isneauville.fr

Projet Educatif de la Ville d'Isneauville



Sommaire

I.	L'Organisateur.....	3
II.	Les Objectifs Educatifs.....	3,4,5
III.	Les Services proposés.....	6
1.	Le Centre de Loisirs durant les vacances scolaires.....	6
2.	La Restauration.....	6
IV.	Les Ressources.....	6
1.	Les Locaux.....	6
2.	Les Moyens humains.....	6
a.	L'Equipe pédagogique.....	7
b.	Le Personnel technique.....	7
c.	Le Personnel administratif.....	7
V.	L'Environnement.....	8
VI.	Les Ressources financières.....	8
1.	Les Budgets.....	8
2.	Les Tarifs.....	8
VII.	Les Modalités d'évaluation des séjours.....	9
VIII.	Les Mesures prises pour informer l'organisateur.....	9
IX.	Les Modalités de transmission du projet éducatif aux familles.....	9
X.	L'Equipe Pédagogique.....	9
1.	La fonction de Directeur.....	9
a.	Le Rôle pédagogique.....	10
b.	Le Rôle administratif.....	10
2.	La fonction d'Animateur.....	10
a.	L'animateur dans son groupe d'enfants.....	11
b.	L'animateur au sein de l'équipe.....	11
XI.	Les Membres de la commission Jeunesse.....	11
XII.	Annexes.....	12
1	Fiche d'évaluation.....	13

I. L'Organisateur

**Maire d'Isneauville
Place de la Mairie
76230 Isneauville**

La ville d'Isneauville accueille et gère depuis de nombreuses années à travers des journées ou des stages « Sports Loisirs Jeunes » des enfants âgés de 3 à 6 ans et de 7 à 16 ans durant les périodes de vacances de Printemps et de Juillet.

Afin de permettre à ces jeunes (venus pour environ 1/3 d'entre eux de communes voisines telles que Bois-Guillaume, Quincampoix ...) de pouvoir pratiquer et découvrir des activités sportives et culturelles, la commune d'Isneauville s'est dotée d'une équipe d'encadrement expérimentée. Quelques membres de cette équipe interviennent non seulement par son implication dans les écoles mais également dans diverses associations communales (Foyer Rural, Hockey, Badminton,...).

La commune met à disposition durant ces périodes un centre de loisirs multisites : le Centre Sportif du Cheval Rouge, la salle des fêtes accueillent les enfants âgés de 6 à 16 ans, l'école maternelle accueille les – de 6 ans et le restaurant accueille les 2 publics.

II. Les Objectifs Educatifs

Le Centre de Loisirs propose aux enfants des activités variées, ludiques mais aussi enrichissantes. Il doit aussi permettre la mise en place des règles de vie en collectivité. Deux publics sont concernés : Les enfants de moins de 6 ans et les jeunes de 6 à 16 ans.

Pour les Jeunes de plus de 6 ans :

Toutes les périodes constituent des temps forts d'animation en collectivité où les jeunes prennent conscience des valeurs suivantes :

- **le respect**
- **la citoyenneté**
- **la solidarité**
- **La prise de responsabilité**

Le Centre de Loisirs est un espace de liberté, encadré par les notions fondamentales de respect et de responsabilité. Les enfants pourront trouver plaisir à se rencontrer et à vivre ensemble des temps de détente et d'épanouissement.

Il s'agit de faire comprendre aux enfants et aux jeunes que le respect de soi-même passe aussi par le respect des autres (et inversement). De même, ceux-ci doivent avoir une attitude respectueuse et soucieuse de leur environnement naturel comme celui des locaux et du matériel mis à leur disposition.

Ils devront respecter des règles de vie établies par les adultes pour leur sécurité et aussi celles instituées par les groupes de jeunes eux-mêmes.

Chaque enfant, qu'il ait 6 ou 16 ans, doit se sentir responsable de ses actes, attitude indispensable pour grandir, s'épanouir et acquérir davantage d'autonomie.

Les animateurs devront privilégier une qualité d'écoute et prendre en compte le besoin de créativité, de détente et d'initiative de la part des enfants.

★ **L'imaginaire** est un des moteurs de la créativité et de la construction des enfants. Il faut chercher à nourrir cet imaginaire par des expériences sensorielles, corporelles et intellectuelles variées. Il convient de favoriser l'expression de la spontanéité ; l'expression personnelle doit être sollicitée mais également protégée.

★ **Le choix** est important et difficile pour le jeune. Les animateurs proposeront des activités ludiques au sein d'espaces aménagés où l'enfant pourra choisir de pratiquer :

- une activité physique,
- une activité artistique,
- une activité d'expression,

et ce en fonction des programme prédéfinis.

L'enfant pourra choisir de ne pas pratiquer. Ne rien faire est un choix possible, mais dans un espace sécurisé ou un espace permanent, en veillant à ce qu'il n'y est pas de répétition.

★ **L'autonomie** est importante pour la construction des enfants. Elle peut être mise en avant durant les vacances scolaires avec des séjours de 1 à 2 nuits pour les enfants de plus de 6 ans sur proposition de l'équipe encadrante dans le cadre du programme proposé.

Pour les enfants de moins de 6 ans :

Les enfants de plus de 6 ans scolarisés en école maternelle seront accueillis au centre des maternelles afin de pouvoir se retrouver avec leurs camarades.

L'enfant en maternelle a des besoins bien spécifiques, il est de notre rôle de mettre en œuvre des moyens afin que ses besoins soient respectés.

★ **Les locaux** sont adaptés : L'école maternelle

★ **Les repas** sont adaptés et équilibrés tout comme le matériel (chaises, tables) ainsi que le personnel

★ **Le sommeil et les temps de repos:**

Il est important pour l'enfant d'avoir des temps de repos. Les siestes sont adaptées en fonction des besoins de l'enfant et en concertation avec les parents dans un local spécifique. Parallèlement des temps calmes sont mis en place. La journée sera rythmée par des temps d'activités, des temps de jeu, et des temps calmes.

★ **Le mouvement** : L'animateur répond à son besoin d'activités physiques (courir, sauter, grimper etc..). Il lui permet de jouer seul ou à plusieurs et joue également avec lui.

★ **Les activités** : Elles doivent être variées et de courtes périodes. Elles peuvent être répétitives pour un meilleur apprentissage.

Elles sont proposées par l'animateur mais peuvent également répondre aux souhaits de l'enfant

★ **La sécurité** :

La sécurité affective : L'organisation et les animateurs permettent à l'enfant de se repérer dans le temps et il est important de mettre des animateurs référents pour chaque groupe de 8 enfants

La sécurité physique : L'animateur est à tout moment responsable de l'enfant qui lui est confié et les règles et normes de sécurité sont strictes et respectées

★ **Les besoins sociaux** : Les enfants ont besoin d'être ensemble et l'équipe veille à développer dans le groupe l'esprit de camaraderie, de solidarité et de respect de chacun. Certaines activités mises en place permettront la réalisation de projets en commun tout en permettant à l'enfant de pouvoir s'isoler s'il le désire.

★ **L'autonomie** : Les enfants sont encouragés à faire connaître leurs souhaits, leurs désirs. L'animateur ne fait pas à la place de l'enfant mais le guide dans les activités.

★ **Le besoin de créer, d'imaginer** : Les différentes activités doivent permettre aux enfants de découvrir, de rechercher, et de développer des aptitudes, et doivent valoriser l'enfant. Pour cultiver leur imaginaire les animateurs créeront des ambiances, des thèmes, des jeux sur différents supports.

Les parents sont informés sur les activités proposées à l'enfant et sur le déroulement de la journée. Un programme leur est distribué.

Il faut mettre les parents en confiance par un accueil de qualité et un échange journalier

Le matin et le soir l'équipe d'animation est présente pour pouvoir échanger avec les parents.

III. Les services proposés

1. Le Centre de loisirs durant les vacances scolaires

Le centre de loisirs admet les enfants de la commune **et hors commune** pendant **1 semaine durant les vacances de la Toussaint, d'Hiver, de Printemps et tout le mois de juillet** de 8h à 18h30.

2. La restauration

Le centre accueille les enfants inscrits dans le cadre des activités définies par le programme du Centre de Loisirs

La prise de repas a lieu dans ce cas au sein des locaux du restaurant scolaire.
Les repas sont fournis par un prestataire de service.

IV . Les Ressources

1. Les locaux

L'accueil de loisirs fonctionne selon le programme défini dans le cadre des activités proposées selon la période.

Les lieux d'accueil communaux sont les suivants :

Le Centre Sportif du Cheval Rouge,
La Salle des fêtes,
L'école maternelle.
Le restaurant scolaire

2. Les moyens humains

Les moyens humains mis à disposition correspondent aux normes de la Direction Régionale et Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Les projets de direction proposés pour les accueils de loisirs durant les vacances scolaires sont étudiés par la « Commission Jeunesse » qui valide le choix du directeur ; à charge au directeur retenu de constituer son équipe sur les bases d'encadrement définies par la commune.

Le directeur présente son équipe sur ces mêmes bases. Avec son équipe d'animation, il élabore le projet pédagogique, en concertation avec les animateurs, dans le cadre du projet éducatif.

Les personnels, destinataires du présent projet éducatif, sont recrutés selon les principes suivants :

- Le directeur doit être titulaire ou en cours d'obtention d'un BAFD ou d'un diplôme équivalent,

- Les animateurs recrutés sont prioritairement des titulaires ou stagiaires BAFA (ou équivalent),
- Quelques animateurs non diplômés pourront être embauchés pour une approche formative à l'animation.

Les moyens humains ont été répartis en

- Équipe pédagogique
- Personnel technique
- Personnel administratif

a. L'Équipe pédagogique

1 directeur diplômé BEESAAPT

Pour les jeunes de plus de 6 ans

- 50 % d'animateurs diplômés
- 30 % d'animateurs stagiaires
- 20% d'animateurs non diplômés

Pour les enfants de moins de 6 ans

- 50 % d'animateurs diplômés dont l'un d'entre eux sera un animateur référent
- 30 % d'animateurs stagiaires
- 20% d'animateurs non diplômés

b. Personnel technique

Le personnel technique est mis à disposition en temps partiel en fonction des activités définies par les programmes des activités proposées.

- 1 agent technique,
- 4 agents de restauration scolaire.

c. Personnel administratif

- Une secrétaire de l'administration communale est notamment en charge de l'accueil, des inscriptions et de l'édition des bons de commande.

V. L'Environnement

Les sites d'accueil de loisirs se trouvent à proximité du centre-ville et de la mairie. Ce sont d'ailleurs ces sites qui sont utilisées par les écoles dans le cadre de leurs activités pédagogiques ou de restauration.

Ces lieux sont dans des zones sécurisées hors circulation automobile.

L'accès à la forêt est très proche (sorties possibles aussi bien pédestres que cyclistes).

Enfin les transports en commun peuvent être utilisés pour se déplacer et découvrir les territoires de la Communauté d'Agglomération Rouennaise, du Département ou de la Région.

VI. Les Ressources financières

1. Budgets

Les crédits nécessaires aux centres sont attribués chaque année par le Conseil Municipal, dans le cadre du budget général de la ville, selon les besoins de fonctionnement des différentes animations proposées (personnels, matériels, transports, matériels pédagogiques, etc....).

Le suivi du budget alloué pour chaque période et les dépenses y afférant sont assurés conjointement entre le directeur, le secrétariat administratif et l'adjoint à la jeunesse.

Toutes les dépenses sont justifiées et suivies au jour le jour par le directeur afin d'assurer une parfaite adéquation avec les budgets alloués.

2. Tarifs

Le programme de chaque période est élaboré par le directeur et son équipe d'animateurs en fonction des directives fixées par le Maire-adjoint à la jeunesse.

A partir de ce programme sont quantifiés les besoins en ressources (humaines, matérielles, techniques et financières).

Ces tarifs sont étudiés en « Commission Jeunesse » et validés en conseil municipal avant le lancement du programme d'animations loisirs.

Depuis juillet 2014 une grille tarifaire est proposée en fonction d'un quotient familial. L'objectif étant de réduire globalement les coûts à la charge des familles et de la commune.

En finalité, la commune équilibre les comptes.

VII. Les Modalités d'évaluation des séjours

Le directeur d'un accueil de loisirs établit un bilan du séjour à partir des fiches d'évaluation (modèle en annexe) et vient l'exposer à la « Commission Jeunesse ».

Cette évaluation est basée sur les critères suivants :

- Qualité de l'accueil,
- Qualité des repas,
- Qualité de l'encadrement,
- Qualité des animations (diversité et durée),
- Rapport qualité/prix.

Un bilan financier est établi à la fin de chaque période.

VIII. Les Mesures prises pour informer l'organisateur

Le directeur d'accueil de loisirs est en permanence en relation avec l'adjoint chargé de la jeunesse pour le suivi des activités, pour tout problème rencontré et pour l'application du budget alloué aux différentes animations proposées.

Il rend compte régulièrement de l'accueil au Maire-adjoint chargé de la jeunesse.

IX. Les Modalités de transmission du projet éducatif aux familles

Le projet éducatif complet est à disposition des familles en Mairie, sur le site internet de la Ville et sur le centre de loisirs. Il est complété des projets pédagogiques, c'est à dire de la définition des objectifs de l'équipe d'animation et des moyens mis en œuvre.

X. L'équipe pédagogique

1 La fonction de Directeur

Le directeur du centre a un rôle fondamental. Il est le garant du bon fonctionnement du centre, tant sur le plan matériel que du point de vue des moyens humains.

Être le moteur de l'équipe et être à son écoute, en faisant passer son énergie pour stimuler, encourager, conseiller, former les animateurs. Il fait lui-même partie de l'équipe d'animation. Le centre sera à l'image de celui qui le dirige.

a. Rôle pédagogique

Ses actions principales sont :

- Mettre en application le projet éducatif des organisateurs,
- Préparer le projet pédagogique avec les animateurs,
- Faire les bilans hebdomadaires et le bilan final selon les règles instaurées par les Commissions de référence,
- Former et évaluer son équipe,
- Veiller au respect des règles de sécurité,
- Régler les problèmes matériels,
- Aider les animateurs à la mise en place des activités,
- Rencontrer les parents.

b . Rôle administratif

Ses actions principales sont :

- Proposer le recrutement de son équipe d'animation,
- Préparer, proposer et veiller au respect du budget,
- Gérer le matériel pédagogique,
- Etre en contact régulier avec le Maire-adjoint chargé de la jeunesse, la DDCS et le gestionnaire du restaurant scolaire,
- Gérer les absences des animateurs et des enfants.

2. La fonction d'Animateur

L'animateur a pour mission d'accompagner l'enfant dans ses activités tout au long de la journée et de faire en sorte que ces moments soient un temps de réel plaisir. C'est grâce à l'animateur que les enfants qui lui auront été confiés passeront des vacances agréables au sein du groupe.

Pour cela il doit :

- respecter les consignes de sécurité,
- être présent physiquement et mentalement,
- être enthousiaste et dynamique
- être tolérant,
- faire preuve de bon sens,
- avoir du respect pour les enfants et les adultes avec lesquels il travaille,
- respecter le matériel et son environnement.

a. L'animateur dans son groupe d'enfants :

C'est un référent pour la sécurité physique, mentale et affective des enfants :

- Par son comportement,
- Par son respect des autres, enfants et adultes.
- Il participe à l'élaboration du projet pédagogique et installe et respecte les règles de vie
- Il aide à la formation des autres animateurs
- Il tient compte des autres groupes,
- Il modifie avec accord du directeur
- Il aide à l'évaluation du groupe

b. L'animateur au sein de l'équipe:

L'équipe d'animation est très importante : elle est composée du directeur, des animateurs et aussi du personnel technique.

L'animateur :

- Il participe aux activités qu'il propose : prépare, anime et range,
- Il doit s'adapter à la fatigabilité des enfants, au matériel, au temps,
- Il doit être conscient de ses limites,
- C'est un élément moteur en cas de perte d'énergie des enfants,
- Il doit surtout être à l'écoute de ceux qui lui sont confiés.

XI. Les Membres de la Commission Jeunesse

La commission jeunesse est en charge de la politique familiale de l'enfance, de la jeunesse et intergénérationnelle et du centre de loisirs.

Les membres en sont :

- Mme Brigitte CLATZ
- Mme Sylvie LAROCHE
- Mme Véronique ICARD
- Mme Marie Pierre PADULAZZI
- Mme Gatiennne NOLLET
- M. Dominique LEFEBVRE
- M François NICOLAS
- M Gérard DUCABLE
- Mme Caroline CLAVÉ
- Mme Claude HAMEL

XII. Annexes

1. La fiche d'évaluation

Fiche d'évaluation de fin de programme

- Nom :
- Prénom de l'enfant :
- Animation :

Système de notation			
1	2	3	4
Insuffisant	A améliorer	Satisfaisant	Très satisfaisant

Vos appréciations :

	1	2	3	4
Qualité de l'accueil				
Qualité de l'encadrement				
Qualité des repas				
Qualités des animations				
Rapport qualité/prix				

Note finale : /20

Vos commentaires/souhaits :

--